

ATOUTS 

Découvrez comment nous unissons

**PERFORMANCE & PRÉVENTION  
DES RISQUES PROFESSIONNELS**

*"Depuis 2010 je m'implique auprès d'entreprises telles que la vôtre pour leur permettre de maîtriser la réglementation en terme de sécurité et santé au travail. J'ai créé ATOUTS PLUS afin d'agir concrètement aux côtés des dirigeants : j'encadre de manière globale et transversale leurs obligations. Mon ambition est que tous les collaborateurs de votre entreprise adhèrent à la politique d'amélioration des conditions de travail en tenant compte de vos objectifs et des enjeux. Mais plus que tout, je suis convaincue que la réglementation liée à la qualité de vie au travail est un atout puissant pour votre entreprise et je souhaite vous montrer comment."*

**ALEXANDRA SCIARRA MARFORT**

Fondatrice dirigeante  
Juriste et consultante en prévention des risques professionnels

La qualité de vie au travail est un levier de croissance extrêmement fédérateur. En effet, la santé de votre entreprise passe par le bien-être de votre équipe et son sentiment d'implication. La réglementation en matière de santé et sécurité au travail ne représente alors plus une contrainte mais devient une réelle opportunité à saisir.

À partir de ce postulat, nous mettons tout en oeuvre autour de 4 pôles de compétences pour unir performance et respect de la réglementation :



**Formations**



**Externalisation  
IPRP et RH**



**Accompagnement  
des encadrants**



**Obtention de  
subventions**

## **GRÂCE À ATOUTS PLUS, LIMITEZ VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE**

Les obligations réglementaires peuvent coûter cher et nécessitent de nombreuses connaissances. En outre les sujets abordés soulèvent des enjeux sensibles. Il est alors primordial pour vous d'être parfaitement entouré par le bon expert au bon moment.

Ainsi, dans tous les domaines utiles à la réussite de votre entreprise, nous avons sélectionné avec soin nos collaborateurs : juristes, avocats, formateurs, consultants experts...

**Nous sommes habilités par  
la DIRECCTE, l'INRS et la CARSAT.**





## FORMATIONS

Nous sommes organisme de formation certifié. Vous pouvez utiliser avec nous vos droits à la formation sur des thématiques comme : CSE SSCT (formation agréée par la DIRECCTE), Droit du travail, Risques psycho-sociaux, Document unique, Référent sécurité / salarié compétent, Secourisme, Incendie, Gestes et postures / ergonomie, Risques chimiques, Habilitation électrique, Management, Formation de formateur... Nos formations, à destination de l'ensemble de vos collaborateurs et de vous-même, sont nombreuses et notre champ d'action est vaste. Consultez notre catalogue de formation et demandez-nous conseil.



## EXTERNALISATION IPRP ET RH

**Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP habilité par la DIRECCTE) :** Depuis 2012, quelle que soit la taille de votre entreprise, vous devez désigner un référent en prévention des risques professionnels dans votre entreprise. L'IPRP est pluridisciplinaire et assure des missions de diagnostic, de conseil, de formation, d'accompagnement et d'appui.

**Ressources humaines juridiques en terme d'exigences réglementaires :** Nous venons renforcer votre pôle contentieux RH, réalisons votre veille réglementaire et intervenons administrativement, par exemple, dans le cas d'un accident du travail, d'une inaptitude ou d'une action prud'homale.

Lorsque nous rejoignons votre équipe notre intégrité est le gage d'une relation de long terme en toute confiance. Externaliser ces missions vous permet de les réaliser dans les règles de l'art et de garder votre équipe concentrée sur votre coeur de métier.



## ACCOMPAGNEMENT DES ENCADRANTS

Vos managers sont la clé de voûte de votre équipe. Nous améliorons leurs performances en management et coaching d'équipe. Nous les sensibilisons aux enjeux de la prévention et à la délégation de pouvoir.



## OBTENTION DE SUBVENTIONS

Vous êtes probablement éligible à une aide aux entreprises en faveur de la prévention des risques professionnels. Nous vous accompagnons pour identifier vos droits et réaliser les démarches administratives qui vous permettront d'accéder à ces subventions.

# SELON VOS SPÉCIFICITÉS, NOUS VOUS PROPOSONS ET EXPLIQUONS LE PLAN D' ACTIONS SUR MESURE À ENVISAGER

Grâce à notre implication vous :



**Priorisez les actions  
à mener**



**Maîtrisez les tenants  
et aboutissants**



**Fédérez vos équipes**

## ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE

CARIVIERA VOLKSWAGEN GROUP RETAIL FRANCE,  
MEHARI 2CV CASSIS, EMR ASCENCEURS, DOMAINE  
DE BERNE, CENTRE PAUL CEZANNE, YAMAHA...



Quels atouts allons-nous déployer pour vous ?  
Rencontrons-nous.

[atouts-plus.com](http://atouts-plus.com)

[alexandra.sciarra@atouts-plus.com](mailto:alexandra.sciarra@atouts-plus.com)

06 50 20 46 21

**in f**

Agréé SSCT / CSE

Organisme de formation certifié Management, Santé et Sécurité au travail  
Habilitation Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)